

doc
CA1
EA
90C41
FRE

DOCS

CA1 EA 90C41 FRE

M. Clark annonce une rencontre a
Lusaka, de Nelson Mandela, et des
dirigeants des Etats de la Ligne
Front, et une visite

43255721

NON = CIRCULATING ?
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

TABLE DE MATIÈRES

APR 3 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

- COMMUNIQUÉ - M. CLARK ANNONCE UNE RENCONTRE, À LUSAKA, DE NELSON MANDELA ET DES DIRIGEANTS DES ÉTATS DE LA LIGNE DE FRONT, ET UNE VISITE EN NAMIBIE.
- COMMUNIQUÉ - LETTRE QUE LE PREMIER MINISTRE A FAIT PARVENIR M. NELSON MANDELA.
- COMMUNIQUÉ - LA DÉCLARATION QUE LE PREMIER MINISTRE A FAIT À L'ANNONCE DE LA LIBÉRATION DE M. NELSON MANDELA.
- DÉCLARATION - M. CLARK APPLAUDIT AU DISCOURS DU PRÉSIDENT SUD-AFRICAIN, LE 2 FÉVRIER 1990.
- NOTE POUR UNE ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK, SUR L'AFRIQUE DU SUD.
- LE CANADA ET LE COMMONWEALTH FACE À L'APARTHEID.
- AIDE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD.
- APPUI CANADIEN À LA PROMOTION DU DIALOGUE CONCERNANT UNE AFRIQUE DU SUD SANS DISCRIMINATION RACIALE ET EFFORTS VISANT À CONTRER LA PROPAGANDE ET LA CENSURE.
- LA NAMIBIE.
- AIDE CANADIENNE AUX PAYS MEMBRES DE LA SADCC.
- ACTION DU CANADA À L'ÉGARD DE L'AFRIQUE DU SUD: CHRONOLOGIE.
- MESURES PRISES PAR LE CANADA À L'ÉGARD DE L'AFRIQUE DU SUD: TABLEAU.
- DÉCLARATION DE KUALA LUMPUR (RÉUNION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT DES PAYS DU COMMONWEALTH, KUALA LUMPUR, OCTOBRE 1989).
- BROCHURE - MISE À JOUR DU PROGRAMME DE L'ACDI.

43255721



N^o 039

Le 22 février 1990

M. CLARK ANNONCE UNE RENCONTRE, À LUSAKA,
DE NELSON MANDELA ET DES DIRIGEANTS DES ÉTATS DE LA
LIGNE DE FRONT,
ET UNE VISITE EN NAMIBIE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui son intention de se rendre à Lusaka, en Zambie, du 26 au 28 février, afin de rencontrer Nelson Mandela. Il fera ce voyage à l'invitation du président zambien Kenneth Kaunda, en vue d'entretiens avec M. Mandela et les dirigeants des Etats de la ligne de front sur les développements en cours en Afrique du Sud.

Le 1^{er} mars, M. Clark se rendra à Windhoek, en Namibie, où il s'entretiendra avec le président élu, M. Sam Nujoma, et d'autres représentants officiels, à la veille de l'indépendance de la Namibie, le 21 mars.

"C'est avec une grande joie, a dit le secrétaire d'Etat, que je saisis cette occasion, qui m'a été donnée si rapidement, de rencontrer pour la première fois Nelson Mandela. Il est clair que M. Mandela est non seulement un symbole d'espoir pour son peuple, mais qu'il possède également des qualités exceptionnelles d'habileté politique, ainsi que de vision et de force d'âme, qualités qui lui seront cruciales dans les jours difficiles qui s'annoncent." Il s'agira du premier voyage de M. Mandela à l'étranger, depuis sa libération, le 11 février dernier.

A Lusaka, M. Clark rencontrera également les dirigeants des Etats de la ligne de front et du Congrès national africain (ANC). "Je me réjouis d'avance, a fait remarquer M. Clark, à la perspective de discuter avec ces intervenants-clés des changements importants qui commencent finalement à s'opérer en Afrique du Sud."

"A titre de président du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, je crois que les rencontres de la semaine prochaine avec M. Mandela et les représentants de l'ANC et des Etats de la ligne de front ne peuvent qu'aider le Commonwealth à conserver son rôle de leader dans les efforts tentés pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud."

Le 1^{er} mars en Namibie, M. Clark rencontrera le président élu et plusieurs ministres désignés afin de discuter de divers aspects des relations bilatérales et notamment de transmettre notre voeu sincère d'accueillir dans les meilleurs délais la Namibie indépendante au sein du Commonwealth.

Directement et par l'intermédiaire des Nations Unies, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la négociation et la mise en oeuvre du processus d'indépendance en Namibie. "L'expérience de la Namibie, a déclaré M. Clark, montre de façon convaincante aux Sud-Africains comment des changements politiques fondamentaux peuvent être réalisés grâce à un processus pacifique, négocié et démocratique.

Pour collaborer au processus de l'indépendance, le Canada a fourni l'an dernier plus de 250 militaires et policiers au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), plus de soixante personnes chargées de superviser les élections et conseillers techniques, de même que 4 000 urnes de scrutin afin d'appuyer l'élection de l'Assemblée constituante. Enfin, notre pays a offert plus de 3,5 millions de dollars canadiens au titre de l'aide au développement et du rapatriement des réfugiés. L'Assemblée constituante de la Namibie a récemment adopté une constitution exemplaire qui prévoit des garanties efficaces de respect des droits de l'homme et une démocratie qui s'aligne sur le multipartisme.

Cabinet du
Premier ministre

CANADA

Office of the
Prime Minister

Communiqué

Date: le 11 février 1990

Pour publication: immédiate

Voici la traduction de la lettre que le Premier ministre a fait parvenir à M. Nelson Mandela:

"C'est avec la plus grande joie que je vous offre aujourd'hui les plus cordiales salutations et les meilleurs voeux de la population canadienne à l'occasion de votre libération tant attendue.

Nous sommes si heureux de savoir que vous êtes enfin réuni avec votre famille après de si longues années de séparation. Nous partageons l'allégresse du peuple sud-africain, qui est resté résolument fidèle envers vous et vos idéaux tout au long de ces sombres années. Avec le monde entier, nous réjouissons à l'idée que votre liberté retrouvée puisse bientôt permettre à tous les Sud-Africains de s'affranchir enfin du joug de l'apartheid.

Votre libération a fait naître de grands espoirs et de grandes attentes, qui viendront s'ajouter au lourd fardeau que vous et d'autres dirigeants devez porter sur la route qui mène à une nouvelle Afrique du Sud. Soyez assuré que le Canada se range entièrement derrière vous et tous les Sud-Africains pour faire triompher l'idée du démantèlement pacifique de l'apartheid et de la création d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Nous sommes prêts à vous aider quand et comme il le faudra.

Je serais très heureux de pouvoir vous rencontrer bientôt. Au nom du gouvernement et du peuple canadiens, je voudrais vous inviter à venir au Canada dès que vous en aurez l'occasion.

Vous avez devant vous une mission très importante.
Je vous souhaite la force nécessaire pour la mener à bien et
la meilleure des chances.

Espérant avoir bientôt de vos nouvelles, je vous
prie de recevoir, Monsieur Mandela, l'expression de mes
meilleurs sentiments."



Communiqué

Date: le 10 février 1990

Pour publication: immédiate

**LE PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY
SE RÉJOUIT DE L'ANNONCE DE LA LIBÉRATION
DE NELSON MANDELA**

Le Premier ministre Brian Mulroney a exprimé aujourd'hui sa grande satisfaction à l'annonce de la libération sans condition, demain, de Nelson Mandela.

"Il s'agit d'un moment de grande joie pour le peuple sud-africain, pour les Canadiens et pour tous ceux qui de par le monde oeuvrent depuis si longtemps et avec tant d'ardeur à la libération de M. Mandela. Nous nous réjouissons à la pensée que celui-ci retrouvera bientôt sa famille et son peuple, qui pendant tant d'années sont restés fidèles à sa personne et à ses idéaux".

Le Premier ministre a signalé que le Canada a continuellement demandé la libération inconditionnelle de M. Mandela, et qu'il a, de concert avec d'autres pays, exercé des pressions en ce sens. Il a loué le Président de Klerk d'avoir rendu ce dénouement possible, précisant toutefois que le processus qui a mené à la libération de M. Mandela ne pouvait être dissocié de celui qui permettra à l'Afrique du Sud de s'affranchir de l'apartheid. Le fait que la légalisation du Congrès national africain et la levée d'un certain nombre d'autres obstacles à un règlement négocié aient précédé la libération de M. Mandela constitue un hommage à ce dernier, a-t-il ajouté. Il a dit espérer que les dernières difficultés seraient supprimées rapidement, notamment que l'état d'urgence serait levé, de manière que les négociations puissent commencer, car elles représentent la seule voie vers la justice et la paix pour tous les Sud-Africains.

"Je suis convaincu que Nelson Mandela relèvera avec brio l'énorme défi qui l'attend. La négociation d'un règlement juste exigera de lui et des autres leaders sud-africains, noirs et blancs confondus, qu'ils exercent tout le talent, toute la sagesse et toute la modération dont ils sont capables. Nous souhaitons de tout coeur avoir enfin l'occasion d'entendre M. Mandela lui-même dire comment il envisage l'avenir d'une nouvelle Afrique du Sud."

Le Premier ministre a souligné que la libération de M. Mandela ne mettait pas un terme à l'engagement du gouvernement et du peuple canadiens. Il a dit que le Canada va continuer de chercher la meilleure façon d'exercer une influence positive et qu'il est prêt à faciliter, par tous les moyens, le processus de négociations.

"Je sais que les Canadiens et les Canadiennes se joignent à moi pour saluer Nelson Mandela, enfin libéré, et lui souhaiter, ainsi qu'aux autres leaders sud-africains, force, sagesse et courage dans l'importante tâche qui les attend, celle d'instaurer un ordre nouveau et juste en Afrique du Sud."



N^o 021

Le 2 février 1990

MONSIEUR CLARK APPLAUDIT AU DISCOURS DU
PRÉSIDENT SUD-AFRICAIN

Le secrétaire d'État aux affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est réjoui des mesures positives annoncées aujourd'hui par le président sud-africain, M. F.W. de Klerk, dans son discours d'ouverture au Parlement, mesures qui font espérer un changement fondamental et l'ouverture de négociations. M. Clark a qualifié le discours de début encourageant, ajoutant que le Canada continuera de faire pression en vue de nouvelles actions concrètes pour mettre fin à l'apartheid.

"Aujourd'hui est un jour heureux pour l'Afrique du Sud. Le président de Klerk a levé bon nombre des importants obstacles qui se dressaient sur la voie de négociations constructives en vue de l'instauration d'une démocratie non raciale. Nous espérons avoir bientôt l'occasion de nous réjouir de la remise en liberté de Nelson Mandela. Il est particulièrement important que la levée de l'interdiction qui frappait le Congrès national africain et d'autres organisations politiques soit intervenue avant sa libération. Le relâchement d'autres restrictions, notamment de celles qui pesaient sur la presse, améliore également les chances de voir s'instaurer un débat politique, un dialogue et des négociations plus libres. Nous louons le président de Klerk d'avoir pris ces initiatives. Nous félicitons aussi tous ceux dont les efforts inlassables pour amener le démantèlement de l'apartheid commencent à porter fruit."

"Lorsque le premier ministre Mulroney a entrepris sa politique visant à exercer des pressions internationales efficaces sur le gouvernement sud-africain, il savait que le succès ne serait pas immédiat. Mais il savait aussi que ces pressions, conjuguées à des mesures pour venir en aide aux victimes et aux opposants de l'apartheid et améliorer le dialogue par delà les divisions raciales, finiraient par aboutir à des résultats positifs. Le Canada est fier d'avoir contribué aux changements qui se sont produits. Nous avons l'intention de maintenir les pressions tant que nous n'aurons pas la preuve que ces changements sont irréversibles, et de nous tenir prêts, en même temps, à aider d'une façon ou d'une autre au processus de négociation."

.../2

"Bien que les mesures annoncées aujourd'hui ne signifient en aucune façon la fin de l'apartheid, elles améliorent grandement les perspectives de négociation pour le démantèlement de ce régime. Nous engageons vivement le Gouvernement sud-africain à continuer dans cette voie, à mettre fin à l'état d'urgence et à lever les autres restrictions. Nous demandons instamment à toutes les parties d'engager des négociations dans un esprit de réconciliation et dans le but bien établi de créer une démocratie non raciale en Afrique du Sud.

"Le discours du président de Klerk mérite un examen attentif de la part du Canada, qui ne manquera pas de l'étudier en détail. Nous suivrons de près l'application de ces mesures et l'évolution de la situation au cours des prochaines semaines."

Dans son discours, le président de Klerk a annoncé, entre autres, que Nelson Mandela serait libéré prochainement, que l'interdiction dont étaient frappés le Congrès national africain, le Congrès panafricain et le Parti communiste sud-africain était levée, que certains prisonniers politiques seraient remis en liberté, que les restrictions imposées à 33 organisations et 374 particuliers étaient levées, que les règlements d'urgence qui s'appliquaient aux médias étaient abolis, mais que de nouveaux règlements s'appliqueraient à la diffusion - à la télévision et au cinéma - des reportages sur les troubles. Il a en outre annoncé un moratoire sur les pendaisons.

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

90/02

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK,
SUR L'AFRIQUE DU SUD

CENTRE DE CONFÉRENCES

OTTAWA

Le 15 janvier 1990

Excellence,

Distingués invités,

Les événements qui se déroulent en Europe de l'Est et en Union soviétique révèlent le changement profond que subit l'histoire du monde, un changement rendu plus dramatique en raison de sa manifestation soudaine, étonnante et spontanée. Et ce n'est que le début; en effet, la prochaine étape - le raffermissement de la réforme et l'assurance de la liberté - sera encore plus difficile. Il est donc naturel et justifié que le monde entier se penche sans attendre sur la façon d'aider les populations de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique.

Par ailleurs, il est également important de ne pas négliger les politiques et les priorités qui ont de toute évidence déclenché des progrès dans d'autres parties du monde. Le mur de Berlin est un symbole pervers, et son démantèlement suscite une joie universelle. Toutefois, il existe d'autres murs - ceux de l'ignorance et de la pauvreté que les programmes d'aide officielle au développement contribuent à détruire et ceux des préjugés tenaces qui ne seront renversés que par le type de campagne que nous avons mené ensemble contre l'apartheid.

Je vous remercie de me permettre de réaffirmer aujourd'hui toute l'importance que nous accordons à la démolition de ces autres murs, en Afrique et ailleurs, et de partager avec vous quelques réflexions sur les événements qui se déroulent en Afrique du Sud.

La lutte contre l'apartheid est un élément central de la politique étrangère de notre Gouvernement, non seulement parce que nous ne pouvons fermer les yeux devant cette cause, mais aussi parce que nous croyons qu'il s'agit là d'une question internationale sur laquelle le Canada peut avoir une influence favorable.

Il en est ainsi parce que les relations du Canada avec les pays voisins de l'Afrique du Sud sont bonnes et fortes. Nous ne ranimons aucun souvenir d'emprise coloniale comme le font d'autres pays occidentaux. En outre, nous sommes membre actif du Commonwealth, de la Francophonie et du Groupe des sept. Le Canada est même le seul pays à appartenir à ces trois groupes. C'est un fait important lorsque le recours à des mesures de coopération est le moyen le plus efficace d'amener des changements.

Le Commonwealth a été à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid comme il l'avait fait pour favoriser l'évolution qui a permis à la Rhodésie de devenir le Zimbabwe.

Depuis la Conférence de Nassau, le Canada joue un rôle de premier plan dans la campagne du Commonwealth, que ce soit lors de la réunion des Chefs de gouvernement, ou au sein du Groupe de personnalités éminentes ou du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe.

En pensant aux premiers jours du Fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud il y a deux ans, il est bon de se rappeler qu'à cette période tout espoir d'un changement fondamental et pacifique avait presque disparu. Le dur visage de l'apartheid était demeuré imperturbable devant les manifestations de 1985 et 1986, et en plus des sévères répressions appliquées pour tenir le système en place, des mesures draconiennes avaient été instaurées en février 1988.

Des restrictions pesaient sur presque tous les groupes extraparlimentaires et sur de nombreux particuliers. Des milliers de personnes étaient détenues sans procès en vertu de la prolongation de l'état d'urgence. La censure était intensifiée et réussissait particulièrement bien, surtout à l'extérieur de l'Afrique du Sud, à faire disparaître des manchettes la question de l'apartheid.

Mais les Sud-africains n'ont pas tout abandonné. Le Canada non plus.

Il y a eu des périodes de frustrations intenses au point où certains Canadiens croyaient que nous devrions fermer notre ambassade et rompre nos relations avec ce pays. Nous avons répondu que si les autres mesures échouaient, nous étions prêts à franchir cette étape définitive. Toutefois, nous savions aussi que ce faisant, il nous était impossible d'exercer la moindre influence. Nous avons donc choisi de ne pas partir, mais plutôt d'accroître notre aide aux adversaires de l'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud, d'intensifier notre présence aux événements se produisant dans ce pays et de travailler encore plus ferme avec nos amis pour accroître les pressions internationales.

Et aujourd'hui, il se peut que nous soyons à la veille d'une période décisive en Afrique du Sud. Le gouvernement et la majorité noire reconnaissent la nécessité d'aller de l'avant. Tous deux sont prêts à envisager des changements pacifiques. Le climat est meilleur qu'il ne l'a été depuis des décennies.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas : l'apartheid est encore bien vivant. L'optimisme au sujet de l'avenir ne doit pas nous faire perdre de vue la réalité actuelle. Les piliers de l'apartheid - le Population Registration Act, le Group Areas Act, le Land Act, la ségrégation dans les domaines de l'instruction et des soins de santé, le système des bantous et surtout le déni du droit de vote à la majorité noire - restent bien ancrés dans le droit sud-africain.

La répression est moins intense, mais elle n'a pas cessé pour autant. L'état d'urgence est toujours en place. Les détentions et les procès politiques se poursuivent. Même si l'on ne voit plus d'affiches "Whites Only" sur les plages, les conditions de vie n'ont guère changé dans les townships, les camps de squatters, les exploitations agricoles et les bantous. Les Noirs continuent d'être opprimés par un ensemble de règlements discriminatoires qui gouvernent presque tous les aspects de leur vie.

Mais, nous ne perdons pas espoir. On parle de plus en plus d'une libération imminente de Nelson Mandela, avec qui le Président de Klerk s'est entretenu récemment. Ce dernier a délibérément laissé entendre qu'il annoncerait des changements politiques importants à la reprise des travaux parlementaires au début de février.

Il a indiqué qu'il est disposé à apporter des réformes fondamentales grâce à des négociations de bonne foi avec des dirigeants légitimes. Il a prévenu les Afrikaners que seul ce processus offrait des chances d'un avenir sûr. Nous nous sommes réjouis de la libération de Walter Sisulu et d'autres prisonniers politiques et nous avons applaudi à la décision d'autoriser les marches politiques pacifiques, les ralliements et la tenue récente de la Conférence pour un avenir démocratique.

La plupart des changements que M. de Klerk a apportés ont porté davantage sur la forme que sur le fond; il a modifié l'application des règlements plutôt que les règlements eux-mêmes. Mais les premiers pas effectués sont encourageants.

D'autres changements sont plus importants; ainsi, on a annoncé que le Separate Amenities Act sera aboli. Fait à remarquer, des restrictions importantes ont été imposées à l'action des services de sécurité de l'État.

L'opposition extraparlamentaire cherche de son côté les façons de favoriser l'avènement d'une démocratie non raciale. Elle saisit toutes les occasions de rappeler énergiquement au gouvernement de Klerk que l'apartheid ne peut être réformé et qu'il doit être démantelé. En refusant de se rendre à leur travail, trois millions de Sud-Africains ont protesté contre le fait que les Noirs ont été exclus des élections de septembre. Tout au cours de l'automne, le Mouvement démocratique de masse a organisé des marches de protestation pacifique qui se sont déroulées dans l'ordre. En décembre, les deux mille groupes présents à la Conférence pour un avenir démocratique ont affiché un esprit de solidarité encourageant.

Les négociations ne se dérouleront pas sans heurts. Bien au contraire. Mais elles doivent être engagées et ne pas trop traîner en longueur au départ. Il est par ailleurs évident que ces négociations ne pourront être productives tant et aussi longtemps que des négociateurs légitimes seront emprisonnés ou interdits de séjour ou qu'ils ne pourront consulter ceux qu'ils représentent.

Le "concept de négociation possible" élaboré par l'archevêque Scott et d'autres membres du Groupe de personnalités éminentes demande aux autorités de Pretoria de retirer les troupes des townships, de permettre aux gens de se rassembler et de discuter, de suspendre les détentions sans procès, de libérer Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, de lever l'interdit qui pèse sur l'ANC et le PAC et de permettre une activité politique normale. Enfin, il invite l'ANC et d'autres à entamer des négociations et à mettre fin à leurs actes de violence. Le concept, qui n'a rien perdu de sa validité aujourd'hui, a trouvé écho dans diverses propositions mises de l'avant subséquemment en vue de créer un climat propice aux négociations.

Pour sa part, dans la déclaration de Harare émise en 1989, le Congrès national africain a indiqué qu'il était nettement favorable à un règlement pacifique et négocié. Ce que m'ont d'ailleurs confirmé les dirigeants de l'ANC au cours de mes entretiens avec eux. Le ministre soviétique des Affaires étrangères et moi avons aussi reconnu cet impératif.

Le Canada estime particulièrement significatif que, le mois dernier, une résolution ait été adoptée à l'unanimité lors de la Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Fait sans précédent, toute la communauté mondiale s'est unie pour demander l'établissement d'un climat favorable à de véritables négociations pouvant mener à une société démocratique non raciale, une société fondée sur des principes fondamentaux et sur le respect des droits de l'homme.

Devant cette déclaration, le gouvernement de l'Afrique du Sud doit se rendre à l'évidence que le monde entier s'unit pour demander le début de négociations avec les représentants véritables de toute la population, des négociations non accompagnées de restrictions, d'interdictions ou d'emprisonnements. Il doit aussi savoir que, lorsque cela se produira, la communauté internationale sera là pour lui donner l'aide dont il aura besoin afin d'accélérer la transition pacifique vers une démocratie véritablement non raciale.

Nul progrès ne saurait avoir lieu en Afrique du Sud sans que ne soit reconnue la nécessité de tenir des négociations sérieuses et significatives. Nous sommes peut-être parvenus à ce moment historique.

Mais comment faire avancer les choses?

De deux façons.

Premièrement, les sanctions imposées par le Canada et le Commonwealth en 1985 et en 1986 ont marqué un point tournant. Elles ont été suivies de près par des sanctions semblables de la part des États-Unis et de l'Europe.

Les sanctions canadiennes visaient les principaux secteurs d'exportation de l'économie de l'Afrique du Sud, surtout ceux qui sont propices à une action internationale concertée, ainsi que les exportations canadiennes d'articles sensibles. Depuis l'introduction des sanctions canadiennes en 1986 jusqu'à aujourd'hui, le commerce bilatéral avec l'Afrique du sud a diminué de près d'un tiers.

Les sanctions ont donné des résultats. Ce fait a été bien documenté, et il est reconnu autant par le gouvernement de l'Afrique du Sud que par les dirigeants du monde des affaires. Leur économie atteinte, les Sud-africains reconnaissent de plus en plus qu'il est vital d'apporter des changements. Mais tant que cette prise de conscience ne se traduira pas par des mesures concrètes, les pressions ne devraient pas être allégées. On ne devrait même pas en discuter tant que des changements irréversibles n'auront pas eu lieu. En fait, nous devons clairement faire comprendre à l'Afrique du Sud que d'autres mesures seront prises si aucun changement ne se produit.

Deuxièmement, il faut reconnaître que, même si elles sont nécessaires, les sanctions à elles seules ne suffisent pas. L'objectif ultime est la négociation menant au changement. Dans les circonstances actuelles, il est donc approprié de mettre davantage l'accent sur l'aide aux victimes et aux adversaires de l'apartheid, et sur la promotion du dialogue entre les Sud-africains de toutes souches quant à un avenir non racial.

Nous accordons beaucoup d'importance à l'éducation. En 1985, nous avons entrepris la première étape du Programme canadien d'éducation pour l'Afrique du Sud. Ce programme de 8 millions de dollars comporte quatre volets : bourses d'études en Afrique du Sud, initiatives dans des domaines comme l'éducation des adultes et l'école parallèle, formation des travailleurs et programme de bourses d'études au Canada. Ce dernier volet est mis en oeuvre par le Fonds spécial d'éducation en Afrique du Sud.

Le Fonds spécial joue un rôle inestimable. En effet, tout en favorisant le changement, l'éducation et le perfectionnement professionnel des Sud-africains de race noire permettent d'assurer l'avenir de l'Afrique du Sud après l'apartheid. Au Canada, tous les paliers de gouvernement, les syndicats, les entreprises, les universités et d'autres institutions ont relevé le défi et ont contribué au Fonds spécial pour que les Noirs d'Afrique du Sud puissent profiter d'une expérience de travail et de possibilités d'éducation.

A compter de cette année, le Canada fournira 15 millions de dollars pour une deuxième étape plus importante du Programme canadien d'éducation. Ces fonds ne pourraient trouver meilleur usage. L'éducation des Noirs traverse actuellement la crise la plus grave qu'elle n'ait jamais connue. Selon les chiffres rendus publics ce mois-ci, seulement 42 % des étudiants noirs ont réussi l'examen donnant droit à l'inscription universitaire en 1989. Le taux de réussite chez les Blancs était de 97 %. Un tel écart est attribuable au système d'éducation séparée -- qui pour les Noirs se traduit par une pénurie d'installations et d'enseignants compétents et par un sous-financement qui sclérose leurs écoles.

L'avenir de tous les Sud-Africains reposera un jour entre les mains de ces étudiants. Mais encore faut-il que ceux-ci soient en mesure de relever les défis que suppose l'exercice du pouvoir.

L'un de ces défis consiste à maîtriser tous les aspects de d'une économie moderne. Un autre, peut-être plus grand encore, sera d'encourager la tolérance et la coopération qui seront si essentielles à l'Afrique du Sud après l'apartheid.

L'apartheid, le mot le dit, sépare les peuples et les pousse à se craindre, voire à se détester. Il faut abattre les murs que la crainte et la haine érigent entre les peuples.

Le dialogue sur un avenir commun entre Sud-Africains de races et de milieux différents est essentiel à la création d'une société non raciale. Le Canada a contribué à de nombreux projets en ce sens grâce à son Fonds du dialogue de 1,6 millions de dollars.

Nos contacts avec l'Afrique du Sud visaient presque exclusivement une majorité privée de pouvoir. Nous avons voulu montrer notre solidarité et notre appui de façon pratique et constructive et nous poursuivrons et même accroîtrons nos efforts.

Toutefois, le moment est peut-être venu de tenter d'amener les Sud-africains blancs à faire preuve de plus de générosité et de moins de crainte dans les négociations. Les partisans de véritables réformes au sein de la communauté blanche doivent savoir à quel point nous les respectons et les encourageons. Les personnes qui craignent le changement doivent être rassurées.

Dans cette optique, le Canada entend notamment continuer à appuyer vigoureusement les médias d'Afrique du Sud. Ainsi, nous aidons presque toute la presse parallèle d'une façon ou d'une autre et nous sommes la principale source de financement du Groupe d'action contre la censure et du Fonds spécial pour la défense des médias.

Nos efforts ont porté fruit. Par exemple, le Vrye Weekblad, l'hebdomadaire afrikaans au style direct qui a récemment dévoilé les activités d'escadrons de la mort, n'existerait plus aujourd'hui sans l'appui du gouvernement du Canada. En effet, la veille de Noël, en 1988, les démenageurs étaient dans les bureaux de Vrye Weekblad pour reprendre les ordinateurs loués par le journal. L'ambassade du Canada est alors intervenue et a acheté les ordinateurs sur place afin que l'hebdomadaire puisse poursuivre sa publication. Le journal est depuis devenu un crucial instrument de changement au sein de la communauté afrikaner.

Le Canada appuie également les principaux organes de presse de la communauté noire d'Afrique du Sud. En achetant de l'équipement pour le New Nation et le Saamstaan et en contribuant à la formation de leur personnel, nous avons concrètement aidé la presse de l'opposition dans son combat.

La lutte contre l'apartheid n'est pas un exercice donquichottesque de morale diplomatique. Elle découle d'une analyse sensée du potentiel économique de l'Afrique du Sud, un potentiel dont le développement a malheureusement été entravé par l'apartheid.

L'apartheid a imposé des coûts socio-économiques énormes à l'Afrique du Sud. La ségrégation raciale appliquée dans les services sociaux en raison de l'apartheid -- en plus d'être odieuse -- est carrément inefficace. L'infrastructure destinée au maintien de la sécurité a imposé un lourd fardeau financier. Comme nous avons pu le constater au cours de la crise actuelle dans l'éducation, l'apartheid est également extrêmement coûteux sur le plan humain et sur celui des ressources humaines.

L'apartheid a également constitué un énorme frein au développement économique des voisins de l'Afrique du Sud. Une Afrique australe libérée de l'apartheid serait plus prospère sur le plan économique, et l'Afrique du Sud pourrait devenir un moteur de croissance beaucoup plus important. De fait, l'abolition de l'apartheid pourrait déclencher le développement économique attendu depuis longtemps de tout le continent africain.

Autre point à souligner, la lutte contre l'apartheid est également importante pour l'avenir des relations entre les pays développés et les pays en développement. Dans une certaine mesure, qu'il ne faut pas sous-estimer, le Tiers monde considère l'attitude des pays occidentaux face à l'apartheid comme une importante épreuve permettant d'établir notre détermination à défendre les valeurs que nous mettons de l'avant.

Une nouvelle orientation politique semble se dessiner en Afrique du Sud, une orientation qui reconnaît que seul un règlement politique négocié peut permettre à ce pays de s'en sortir. Une dernière chance se présente, mais il faut la saisir au vol. Faits à trop petites doses, les changements politiques perdront leur élan, et la modération engendrée jusqu'ici s'évaporerait.

Au cours des quelques derniers mois, le monde - y compris le Canada - a consenti à faire une pause, à donner à M. de Klerk la chance de concrétiser les intentions qu'il a exprimées et à transformer ses paroles en réalité.

Le 2 février, les travaux parlementaires reprendront en Afrique du Sud. Au début de mai, le Comité des ministres des affaires étrangères que je préside, se réunira au Nigéria pour discuter des événements qui ont eu lieu depuis la réunion de Kuala Lumpur. Ces deux dates marqueront pour nous tous le début et la fin d'une période extrêmement importante.

En effet, durant cette période, M. De Klerk doit prouver qu'il ne prépare pas un autre "faux printemps", car pendant cette même période, la majorité sud-africaine s'attend à ce que de véritables progrès la rapprochent du changement. Il est raisonnable que pendant les six mois qui se sont écoulés depuis son élection, M. de Klerk se soit employé à préparer son plan. Il est maintenant temps de le divulguer.

Le moment est venu pour M. de Klerk de faire preuve de courage et d'imagination et parallèlement, le moment est venu pour toutes les parties de faire preuve de flexibilité et de modération.

Le Canada, et la majorité sud-africaine, espère un véritable printemps et non pas un faux-semblant.

LE CANADA ET LE COMMONWEALTH FACE À L'APARTHEID

Au cours des cinq dernières années, le Canada n'a épargné aucun effort pour raffermir la position du Commonwealth et de l'Occident contre l'apartheid. Peu de pays occidentaux sont allés aussi loin dans l'imposition de sanctions. En outre, peu de pays ont offert autant d'aide aux victimes et aux adversaires de l'apartheid. La liste des sanctions facultatives et obligatoires imposées en compte plus de 30 et touche à tous les aspects de nos relations avec l'Afrique du Sud. Ces sanctions ont été à l'origine d'un grand nombre, sinon de la plupart, des sanctions prises par le Commonwealth et les Nations Unies. Mises à part celles des pays nordiques, les sanctions du Commonwealth représentent l'ensemble de mesures le plus complet et le plus efficace jamais pris par un pays, une institution ou une région géographique.

Lors de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth tenue à Nassau en 1985, le Commonwealth a lancé, à l'instigation du Canada, un programme visant à contrer l'apartheid. Les chefs de gouvernement, sauf celui de la Grande-Bretagne, ont exprimé l'opinion que les sanctions économiques et autres sont un moyen efficace d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud afin que ce pays apporte les changements qui s'imposent et elles demeurent une composante essentielle de la lutte de la communauté internationale contre l'apartheid. Comme le décrivent les paragraphes suivants, au cours des cinq années qui ont suivi l'imposition des sanctions de 1985, le Commonwealth en a institué beaucoup d'autres.

NASSAU, OCTOBRE 1985

Le Commonwealth a pris, pour la première fois, des mesures concertées lors de la réunion des chefs de gouvernement à Nassau, pendant que régnait en Afrique du Sud un climat de violence politique. L'Accord sur l'Afrique australe, qui a été adopté à la réunion de Nassau, a été l'instrument par lequel le Commonwealth a imposé ses premières sanctions; ces dernières comprenaient un resserrement de l'embargo sur les armements, le retrait de l'aide gouvernementale aux activités commerciales, une interdiction volontaire de la vente de rands ainsi que de l'octroi de nouveaux prêts au gouvernement de l'Afrique du Sud et à ses organismes. L'Accord de Nassau a aussi prévu la formation du Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth.

Mesures prises par le Canada :

Outre l'application de ces sanctions, le Canada a aussi lancé un programme important d'aide bilatérale aux victimes et aux adversaires de l'apartheid. Par ailleurs, en juillet 1985, le Canada a imposé de nouvelles sanctions dont une interdiction concernant les liens aériens et des restrictions sur les contacts officiels avec les représentants du gouvernement sud-africain.

LONDRES, AOÛT 1986

La réunion de Nassau a été suivie d'une réunion de moindre envergure à Londres. À cette occasion, sauf en ce qui concerne la Grande-Bretagne, tous les gouvernements présents (Canada, Australie, Bahamas, Inde, Zambie et Zimbabwe) ont convenu de prendre encore d'autres mesures. Ces dernières comprenaient le bannissement de nouveaux investissements en Afrique du Sud, de la promotion du tourisme en Afrique du Sud, ainsi que de l'importation de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier de l'Afrique du Sud.

Mesures prises par le Canada

Le Canada est même allé plus loin et a annoncé que le gouvernement ne signerait plus de contrats avec des sociétés appartenant en majorité à des intérêts sud-africains, que l'interdiction volontaire d'octroyer de nouveaux prêts à l'Afrique du Sud s'appliquerait au secteur privé autant qu'au secteur public, et enfin, que les services consulaires seraient interrompus en Afrique du Sud.

VANCOUVER, OCTOBRE 1987

L'année qui s'est écoulée entre la réunion de Londres et le Sommet de Vancouver a été marquée par une recrudescence de la répression en Afrique du Sud à la suite de la déclaration de l'état d'urgence. La réaction internationale a été ferme : les États-Unis ont ratifié une loi anti-apartheid en octobre 1986, la CEE a annoncé l'imposition de sanctions en septembre 1986, et les pays nordiques ont décrété un boycottage presque total en décembre.

La réunion des chefs de gouvernement à Vancouver s'est terminée par la Déclaration de l'Okanagan et la création du programme d'action concernant l'Afrique australe. Dans cette déclaration, le Commonwealth réaffirme que l'apartheid doit être démantelé pour éviter une tragédie plus grande encore. Les chefs de gouvernement n'ont pas imposé de nouvelles sanctions, mais ils ont décrété "qu'une application plus large, plus stricte et plus rigoureuse" des sanctions doit demeurer une partie essentielle de la réponse de la communauté internationale à l'apartheid. Les chefs de gouvernement ont également créé un Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe composé des ministres du Canada, de l'Australie, du Guyana, de l'Inde, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe; ce comité est présidé par M. Clark.

Mesures prises par le Canada

La Déclaration de l'Okanagan de même que la création du Comité des ministres sont le résultat d'initiatives prises par le Canada.

KUALA LUMPUR, OCTOBRE 1989

Le Sommet du Commonwealth a eu lieu à Kuala Lumpur à une période où des changements se produisaient en Afrique du Sud. Le président de Klerk avait mené sa campagne pour les élections de septembre 1989 sur un thème de réforme et avait par la suite interprété sa victoire (avec une majorité réduite) comme un mandat en faveur d'une réforme "ordonnée". Il a déclaré que "la porte s'ouvrait sur une nouvelle Afrique du Sud".

Juste avant la réunion de Kuala Lumpur, le président de Klerk a libéré huit prisonniers politiques importants, dont Walter Sisulu, a fait preuve d'une tolérance nouvelle, bien accueillie, devant les protestations politiques pacifiques, et a parlé d'une manière plus précise de la nécessité d'apporter des changements fondamentaux.

Dans ce climat d'espoir, le Commonwealth a convenu de donner au président de Klerk une "marge de manoeuvre" d'environ six mois pour lui permettre de concrétiser l'objectif qu'il avait exprimé de démanteler le système d'apartheid.

Dans sa déclaration de Kuala Lumpur, le Commonwealth a convenu qu'il y avait eu des changements en Afrique du Sud, mais que ce n'était pas suffisant. Il (à l'exception du Royaume-Uni) a déclaré que les sanctions devaient être maintenues et les pressions accrues; pour ce faire, il a prié les banques et les institutions financières de réduire le crédit à l'exportation à une période de 90 jours, demandé aux gouvernements de ne pas assurer les risques en Afrique du Sud en matière de crédit commercial officiel et d'assurance, et encouragé l'ONU à renforcer l'embargo sur les armes. Les chefs de gouvernement ont aussi appuyé l'établissement d'une agence indépendante ayant pour objet d'étudier les liens qui relient l'Afrique du Sud au milieu financier international et d'en faire rapport.

Mesures prises par le Canada

Le Canada a imposé, avant septembre 1989, les sanctions sur lesquelles on s'était entendu à Kuala Lumpur. En outre, il a prolongé l'interdiction d'exporter des produits de haute technologie et a resserré sa politique sur les contacts sportifs et sur les contrats avec les sociétés appartenant en majorité à des intérêts sud-africains. Le Canada s'est aussi engagé à fournir des fonds à l'agence indépendante.

AIDE CANADIENNE EN AFRIQUE DU SUD

Le Canada se préoccupe de la condition des populations défavorisées de l'Afrique du Sud pour des raisons humanitaires et parce qu'il s'intéresse au développement. Depuis plusieurs années le Canada assure la mise en oeuvre d'un programme d'aide au développement qui vise à offrir aux Sud-Africains de race noire des possibilités de s'instruire et d'acquérir une formation auxquelles ils n'auraient peut-être pas accès autrement.

L'aide canadienne est fournie par voie bilatérale ainsi que par le biais de programmes spéciaux mis en oeuvre avec la collaboration d'organisations et d'institutions non gouvernementales. En 1988-1989, plus de 8.96 millions de dollars ont été affectés à ces programmes, au titre de l'aide publique au développement et par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les décaissements totaux devraient atteindre environ 7,56 millions de dollars en 1989-1990. Le gouvernement sud-africain ne reçoit aucune part des fonds versés par l'intermédiaire de l'ACDI.

Programme canadien d'éducation en Afrique du Sud (PCEAS)

Le Canada a mis sur pied un programme d'aide à l'éducation en Afrique du Sud en 1985. À la suite d'une évaluation effectuée au début de 1989, une deuxième phase, comportant un budget de 14,7 millions de dollars, a été approuvée pour ce programme. Le PCEAS comporte quatre grands volets: 1) les bourses d'études en Afrique du Sud; 2) le Fonds canadien d'éducation; 3) la formation syndicale; et 4) un programme d'études permettant à des étudiants sud-africains de faire des études au Canada.

i) Programme de bourses d'études en Afrique du Sud

L'ACDI apporte actuellement un appui financier à deux programmes distincts de bourses d'études à l'intention d'étudiants de race noire en Afrique du Sud. Dans le cadre du premier programme, l'ambassade du Canada à Pretoria accorde, par l'entremise de l'Educational Opportunities, un total de 1,3 million de dollars pour contribuer au financement des programmes d'études universitaires de premier cycle et de soutien à la transition vers le niveau universitaire (programmes visant à permettre à des étudiants défavorisés de satisfaire aux normes d'entrée à l'université). Le second programme, connu sous le nom de Programme d'éducation pour l'Afrique du Sud, est doté d'un budget de 1,5 million de dollars pour l'octroi de bourses d'études et est administré par l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC).

ii) Le Fonds canadien d'éducation

Le Fonds canadien d'éducation est un fonds spécial qui est administré par l'ambassade du Canada à Pretoria. Il sert à financer diverses initiatives à petite échelle

dans le domaine de l'enseignement aux adultes, de la scolarisation par des méthodes non conventionnelles, du perfectionnement pédagogique des enseignants, de la transition, des services de soutien aux étudiants et de la formation au leadership.

iii) Formation syndicale

Des fonds sont en ce moment accordés au Congrès du travail du Canada (CTC), à la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants et à la Confédération des syndicats nationaux, afin de fournir un soutien à des programmes de formation à l'intention de syndicats sud-africains tels que le Congress of South African Trade Unions et le National Council of Trade Unions.

iv) Programme de bourses d'études au Canada

Dans le cadre de cette initiative, un groupement de particuliers représentant des organisations non gouvernementales (ONG), des universités, des collèges communautaires et le secteur privé a établi le Fonds d'éducation pour l'Afrique du Sud (FEAS). Présidé par l'archevêque E. Scott, le FAES fournit une aide financière à des Sud-Africains de race noire pour leur permettre d'acquérir au Canada une formation de courte ou de longue durée. Un montant total de 6,8 millions de dollars est accordé actuellement au FEAS d'éducation par l'ACDI.

Fonds canadien d'initiatives locales

En plus de ces quatre principales composantes, l'ambassade du Canada à Pretoria aide également à financer des projets locaux par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales. L'accent y est mis sur des projets de développement communautaire et d'autoassistance conçus et exécutés par des collectivités et des organisations sud-africaines.

Programmes spéciaux

Le Canada accorde également un soutien aux groupes désavantagés en Afrique du Sud par l'entremise de la Direction générale des programmes spéciaux (DGPS) de l'ACDI. En 1986, un Fonds spécial a été créé pour aider les ONG à offrir une aide juridique et une assistance humanitaire aux Sud-Africains de race noire. La Direction des ONG et la Direction de la coopération institutionnelle et des services au développement (CISD) de la DGPS, appuient également des projets dans les domaines de l'éducation, du développement communautaire, de l'agriculture sur une petite échelle, de l'eau et des soins de santé.

Aide multilatérale

La Direction générale des programmes multilatéraux appuie financièrement trois programmes: le programme de bourses de perfectionnement de Nassau du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le Programme de subventions de la Francophonie, intitulé Bourses de l'Agence de coopération culturelle et technique en faveur des victimes de l'apartheid et le Programme de formation afin de favoriser l'éducation des Noirs sud-africains vivant à l'extérieur de leur pays, qui est administré par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

Direction générale de la coopération avec le monde des affaires

La Direction de la coopération industrielle de la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires fournit des fonds à l'Association des exportateurs canadiens en vue de l'administration d'un projet d'"Aide canadienne aux entrepreneurs noirs d'Afrique du Sud". Doté d'un budget de 1,1 million de dollars, ce projet met des consultants sud-africains à la disposition d'entrepreneurs noirs désireux d'améliorer divers aspects de leurs activités commerciales.

Décaissements de l'ACDI - Projets en Afrique du Sud

	1988-1989 (Décaissements réels)	1989-1990 (Estimations)
Programme canadien d'éducation en Afrique du Sud (PCEAS) :		
Bourses d'études en Afrique du Sud	245 720 \$	270 000 \$
Fonds canadien d'éducation	1 658 266 \$	1 672 500 \$
Formation syndicale	404 990 \$	366 500 \$
Fonds canadien d'éducation pour l'Afrique du Sud (FCEAS)	425 539 \$	609 643 \$
Administration	133 778 \$	63 469 \$
	<hr/>	<hr/>
Total (PCEAS)	2 868 293 \$	2 982 112 \$
Fonds canadien d'initiatives locales	550 929 \$	417 500 \$
	<hr/>	<hr/>
<u>Direction général des programmes spéciaux</u>		
Direction des ONG :		
Aide juridique et assistance humanitaire	2 265 400 \$	2 246 100 \$
Programme souple	518 502 \$	237 875 \$
	<hr/>	<hr/>
Total partiel, ONG	2 783 902 \$	2 483 975 \$
Direction de la CISED :		
Aide juridique et assistance humanitaire	700 000 \$	495 000 \$
Programme souple	631 883 \$	638 160 \$
	<hr/>	<hr/>
Total partiel, CISED	1 331 883 \$	1 133 160 \$
Total, programme spéciaux	4 115 785 \$	3 617 135 \$

Direction générale des programmes
multilatéraux

Bourses de perfectionnement de Nassau du FCCCT	500 000 \$	450 000 \$
Bourses de l'ACCT en faveur des victimes de l'apartheid	175 000 \$	175 000 \$
Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains	350 000 \$	300 000 \$
	<hr/>	<hr/>
Total, aide multilatérale	1 025 000 \$	925 000 \$

Direction générale de la coopération
avec le monde des affaires

Aide canadienne aux entrepreneurs noirs d'Afrique du Sud	396 000 \$	378 000 \$
	<hr/>	<hr/>
Total pour l'Afrique du Sud	8 956 007 \$	8 319 747 \$

APPUI CANADIEN À LA PROMOTION DU DIALOGUE
CONCERNANT UNE AFRIQUE DU SUD SANS DISCRIMINATION RACIALE ET
EFFORTS VISANT À CONTRER LA PROPAGANDE ET LA CENSURE

L'objectif clé de la politique canadienne à l'égard de l'Afrique du Sud est d'encourager des négociations qui conduiront à une démocratie sans distinctions de races. Les efforts canadiens sont de deux ordres. Des sanctions économiques et autres ont pour but d'exercer des pressions sur le gouvernement sud-africain pour qu'il agisse afin d'amener un changement irréversible. En même temps, le Canada a un certain nombre de programmes conçus pour aider les victimes de l'apartheid, promouvoir le dialogue sur un avenir dénué de toute discrimination raciale et contrer la propagande et la censure sud-africaines.

Le Canada essaie, au moyen de projets déterminés, de promouvoir un dialogue concernant un avenir sans discrimination raciale, parmi les Sud-Africains de tous les milieux. Dans leur déclaration de l'Okanagan d'octobre 1987, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont affirmé : "Nous croyons devoir profiter de toutes les occasions qui se présentent pour encourager un véritable dialogue interne." Après la réunion tenue en août 1988 par le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, le Canada a lancé un fonds de 1,6 millions \$ afin d'encourager un tel dialogue entre Sud-Africains. Les projets sont conçus par des Sud-Africains, pour des Sud-Africains. Il s'agit notamment d'aider la presse parallèle, de financer des événements qui rapprochent des Sud-Africains de races différentes, d'appuyer les organisations professionnelles qui essaient de démanteler les barrières de l'apartheid; cela comprend aussi la promotion de l'idée d'un avenir sans distinctions de races, au moyen des arts et de la culture populaire, et une aide pour les discussions entre l'ANC et les Sud-Africains qui sont blancs en majorité.

Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth réunis à Vancouver ont aussi fait état de la nécessité d'exposer la vérité concernant l'apartheid et ont déclaré que le Commonwealth devrait accorder une grande priorité aux mesures visant à contrer la propagande et la censure ~~sud-africaines.~~ ~~Le Canada a établi une stratégie à ce sujet~~ et l'a présentée à la réunion des chefs de gouvernements des pays du Commonwealth qui s'est déroulée à Toronto en août 1988. C'est à ce moment-là que le Canada a annoncé l'établissement du Plan d'action Canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines. Certaines des activités prévues par ce plan sont menées dans le cadre du Fonds du dialogue, car la censure demeure un sérieux obstacle au dialogue, et une presse libre joue un rôle clé dans la promotion du dialogue.

Les objectifs du plan sont de contrer la propagande et la censure sud-africaines grâce à des activités conçues pour mieux faire connaître la situation réelle en Afrique du Sud. Ces activités comprennent l'aide à la presse parallèle en Afrique du Sud et en Afrique australe, la création d'un programme d'initiatives spéciales à notre ambassade à Pretoria, celles d'un programme de visites et de conférenciers au Canada, et une aide fournie aux ONG pour la mise en oeuvre de projets visant à éclairer les Canadiens sur les réalités de l'apartheid.

LA NAMIBIE

En 1978, le Canada, de concert avec la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, parrainait la résolution n° 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoyant la tenue d'élections libres en Namibie, sous la supervision des Nations Unies, et l'accession de la Namibie, illégalement occupée par l'Afrique du Sud, à l'indépendance. Il a fallu dix autres années et une série "d'accords parallèles" avant que les derniers obstacles à la mise en oeuvre de la résolution ne soient aplanis en décembre 1988, par le biais d'un accord régional comportant le retrait de troupes cubaines d'Angola et pour lequel les États-Unis ont joué le rôle de médiateur. Les Nations Unies se sont ensuite préparées à mettre en place le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT), la plus importante opération qu'ait déployée l'ONU depuis le Congo, il y a de cela une génération.

La période de transition de la Namibie a commencé de façon tragique en avril dernier lorsque la longue guerre de brousse que menaient les guérilleros nationalistes et les forces soutenues par l'Afrique du Sud connut une dernière flambée de violence au moment où les activités du GANUPT étaient à peine amorcées. Les retraits des troupes militaires et la démobilisation s'effectuèrent cependant comme prévu, contribuant ainsi à une stabilisation de la situation. La libération de prisonniers politiques, le rapatriement de 42 000 réfugiés et exilés et l'inscription de quelque 701 000 électeurs succédèrent à une amnistie générale et à une révocation des lois de l'apartheid. La composition du GANUPT fut élargie de façon à englober 4 650 militaires, 1 500 policiers et 1 400 civils. Le Groupe put ainsi apporter une précieuse contribution à la création de conditions propices à la tenue d'élections libres et justes, particulièrement lorsqu'il demanda que des changements soient apportés aux lois électorales et que les forces de contre-insurgence du Koevoet, responsables en grande partie de l'intimidation policière, soient démantelées.

Les élections de novembre dernier, qui ont connu un taux de participation exceptionnel (97 p. 100), ont permis à la SWAPO (South West African People's Organization) de recueillir la majorité des voix (57 p. 100). Tous les partis de l'Assemblée constituante ont démontré leur ferme engagement à l'égard de la réconciliation, rendant ainsi possible l'adoption à l'unanimité d'une constitution en accord complet avec les principes de l'ONU. La constitution est exemplaire en ce qu'elle assure le respect des droits de la personne, prévoit l'établissement d'un organe judiciaire indépendant et la tenue à intervalles réguliers d'élections multipartites, et élimine les détentions préventives et la peine de mort.

À mesure que la Namibie se rapproche de la date de son indépendance (21 mars), son nouveau gouvernement, avec le

président élu Sam Nujoma en tête, se prépare à prendre le pouvoir tandis que le GANUPT s'apprête à quitter la Namibie, ayant accompli sa mission dans les délais prescrits et en respectant le budget qui lui avait été accordé. Pour les Sud-africains, l'expérience de la Namibie démontre de façon convaincante qu'il est possible d'apporter des changements fondamentaux par le biais d'un processus de négociation pacifique et démocratique.

Initiatives du Canada

Le Canada a participé concrètement, par tous les moyens possibles, à l'avènement de l'indépendance en Namibie, conformément au plan qu'il a aidé à élaborer:

- le Canada a versé, avant tous les autres pays, 80 p. 100 de sa contribution de 15 millions de dollars au GANUPT.
- le Canada a fourni, dès le début, plus de 250 troupes logistiques au GANUPT (avec roulement tous les cinq mois), et 100 officiers de la GRC en vue de l'expansion des forces policières du GANUPT.
- le Canada a fourni au GANUPT 50 surveillants d'élections expérimentés, ainsi que 10 experts en dactyloscopie, deux spécialistes de l'informatique et quelque 4 000 boîtes de scrutin pour les élections.
- le Canada a affecté à Windhoek pendant toute la durée du processus, une mission diplomatique d'observation composée de six Canadiens.
- le Canada a envoyé quatre parlementaires observateurs, a nommé un membre du Groupe d'observation du Commonwealth et a fourni de l'aide financière et autre en vue des déplacements des observateurs d'organisations non-gouvernementales et de la publication de leurs constatations.
- le Canada a participé activement à la recherche de solutions au cours de quatre séries de négociations intensives du Conseil de sécurité et a en outre pris l'initiative de mettre en place, avec d'autres pays, des mesures de pression en vue de la libération de prisonniers politiques namibiens, quel que soit leur lieu d'incarcération.
- le Canada a versé 2 millions de dollars d'aide au rapatriement de réfugiés par l'entremise de l'ONU, a fourni, en 1989-1990, plus de 1 million de dollars d'aide au développement par la voie multilatérale et par le biais d'organisations et d'institutions non-gouvernementales, et s'est engagé à verser, par l'intermédiaire du Commonwealth, 2 millions de dollars en 1990 et 1991.

AIDE CANADIENNE AUX PAYS MEMBRES DE LA SADCC

Angola

Le Canada n'a pas de programme bilatéral officiel d'aide à l'Angola, mais, au cours de l'année financière 1988-1989, une aide s'élevant à environ 6,1 millions de dollars, consistant surtout en aide alimentaire, lui a été accordée. Au cours de l'année financière 1989-1990, l'Angola a reçu 7 millions de dollars en aide alimentaire, dont 4 millions de dollars dans le cadre du programme alimentaire d'urgence du Programme alimentaire mondial et 3 millions de dollars par l'intermédiaire d'un consortium d'ONG canadiennes chargées d'apporter de l'aide alimentaire d'urgence aux victimes de la sécheresse, surtout dans le sud du pays. Une somme supplémentaire de 50 000 dollars a été attribuée par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales administré par la mission canadienne dans le pays et la somme de 7 000 dollars a servi à la distribution de trois millions de dépliants sur le sida dans le cadre d'un programme d'éducation du gouvernement.

L'ACDI attribue des fonds sous forme de subventions paritaires à un certain nombre d'ONG qui réalisent des projets de développement et de secours en Angola. Le montant varie d'une année à l'autre. Dans le cadre de Partenariat Afrique-Canada (PAC), le programme Afrique 2000 de l'ACDI accorde 583 000 dollars à un grand programme de développement communautaire visant à aider des personnes déplacées dans les bidonvilles de Luanda. PAC a aussi approuvé l'attribution d'une somme de 6,8 millions de dollars, répartie sur plusieurs années, au «Programme Angola», un projet concernant la santé et le développement rural intégré mis en oeuvre par un consortium de 18 ONG canadiennes sous l'égide du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI).

En 1988-1989, l'ACDI a versé à l'Angola plus de 2 millions de dollars dans le cadre d'opérations de secours qu'ont menées des organisations comme l'UNICEF et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. À titre de membre de la SADCC (la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe), l'Angola bénéficie aussi d'un certain nombre de projets approuvés dans le cadre de cet organisme, notamment dans le secteur de l'énergie.

Botswana

On s'attend à ce que l'aide au développement que consent le Canada au Botswana atteigne tout près de 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. En 1988-1989, l'aide du Canada a atteint 11,88 millions de dollars dont 8,11 millions de dollars dans le cadre de programmes bilatéraux offrant principalement de l'aide technique dans les domaines du transport, des mines, de l'éducation et des ressources en eau. Au cours de la même année, le Canada a attribué la somme de 280 000 dollars pour la réalisation de projets par les ONG au Botswana.

Lesotho

Au cours des dernières années, l'aide bilatérale au Lesotho s'est chiffrée à près de 3 millions de dollars par année, et l'ACDI a attribué des fonds supplémentaires par l'intermédiaire d'ONG canadiennes et d'agences multilatérales. Le programme est axé sur l'Université du Lesotho, le développement des petites entreprises, la construction d'habitations à coût modique, la foresterie et une usine de transformation du lait qui a incité des éleveurs privés à produire davantage. Comme c'est le cas pour d'autres pays, le Lesotho recevra moins d'aide canadienne par suite des restrictions budgétaires touchant l'ACDI. Les dépenses s'élèvent à tout près de 2 millions de dollars par année. Le Lesotho insiste pour obtenir davantage d'aide, prétextant qu'il appuie les sanctions contre l'Afrique du Sud et qu'il lui faut réaliser des projets d'infrastructure.

Malawi

Au Malawi, l'ACDI a mis en oeuvre une vaste gamme de projets bilatéraux dans les domaines du développement des ressources humaines, de la santé et de l'agriculture, et a contribué aux travaux accomplis par les ONG canadiennes. En 1988-1989, l'aide bilatérale a atteint 8,79 millions de dollars et celle accordée aux ONG, 792 000 dollars. Le Canada a également attribué de ~~l'aide alimentaire pour une valeur de 3 millions de dollars et~~ 1,42 million de dollars en aide humanitaire pour aider les réfugiés du Mozambique.

Mozambique

L'aide au développement représente la principale activité du Canada au Mozambique. En 1988-1989, on estime que l'aide canadienne globale a atteint 34 millions de dollars, ce qui fait de ce pays l'un des plus importants bénéficiaires de l'Afrique. De cette somme, il faut compter 8,44 millions de dollars en projets bilatéraux et 20,71 millions de dollars en aide alimentaire. Coopération Canada Mozambique (COCAMO), un consortium de 29 ONG canadiennes sous les auspices du CCCI, finance un important projet de secours d'urgence et de développement dans le Nord du Mozambique dans la province de Nampula.

Swaziland

Au cours des dernières années, l'aide bilatérale consentie chaque année a atteint près de 2 millions de dollars et l'ACDI a financé en outre des ONG et des agences multilatérales. Le programme est axé sur l'approvisionnement en eau dans les campagnes, l'Université du Swaziland, la formation technique et professionnelle ainsi que l'industrie laitière. Le Swaziland recevra moins d'aide par suite des restrictions budgétaires de l'ACDI, mais le pays peut, mieux que la plupart des autres pays, accepter cette diminution, car il a déjà atteint une certaine prospérité.

Tanzanie

La Tanzanie est l'un des plus importants bénéficiaires de l'aide canadienne en Afrique. Jusqu'à maintenant, cette aide a atteint 445 millions de dollars, dont 40 millions de dollars en 1988-1989. Les principaux projets ont touché les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des transports (par rail), ainsi que le soutien à la balance des paiements. La Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale est également à l'oeuvre en Tanzanie. Le programme de l'ACDI en Tanzanie est l'un des neuf principaux programmes qui ont été décentralisés.



Canada

ACTION DU CANADA A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

Juillet

1985

- Au fil des ans, le gouvernement canadien a adopté diverses mesures pour marquer son opposition à l'apartheid et faire pression sur le gouvernement sud-africain afin qu'il introduise une réforme fondamentale et engage des négociations véritables avec les leaders noirs en vue de l'établissement d'un gouvernement non racial et représentatif. Le gouvernement canadien:
 - ° renforce le Code d'éthique touchant les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud;
 - * ° resserre son application de l'embargo des Nations Unies sur les armements, et l'étend aux ventes de technologies sensibles au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
 - * ° applique l'embargo volontaire des Nations Unies sur les importations d'armes en provenance d'Afrique du Sud;
 - + ° abroge l'Accord de double imposition entre le Canada et l'Afrique du Sud;
 - ° met fin à l'utilisation du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) dans le cas de l'Afrique du Sud;
 - ° met fin à la couverture offerte par la société pour l'expansion des exportations aux Canadiens qui exportent vers l'Afrique du Sud;
 - ° publie des lignes directrices limitant strictement les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud;
-
- * Mesure ultérieurement adoptée par le Commonwealth à Nassau, en octobre 1985
 - + Mesure ultérieurement adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Londres en août 1986.

- ° annonce la cessation du traitement à façon de l'uranium namibien;
- ° introduit une interdiction volontaire de la vente de Krugerrands et d'autres pièces d'or sud-africaines;
- ° contrôle et limite rigoureusement les contacts officiels, tout particulièrement dans les secteurs sensibles.

Septembre
1985

- Le gouvernement canadien:

- * ° introduit une interdiction volontaire des nouveaux prêts bancaires au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
- + ° introduit une interdiction volontaire de la vente de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- + ° applique un embargo sur le transport aérien (marchandises et passagers) entre le Canada et l'Afrique du Sud, puis interdit toutes les liaisons aériennes;
- ° constitue un Registre canadien des mesures prises contre l'apartheid, dans lequel sont consignées les mesures volontaires prises par des Canadiens, des organismes privés et divers paliers de gouvernement en signe d'opposition à l'apartheid.

Septembre
1985

- Le gouvernement canadien crée un fonds spécial de 1 million \$ pour venir en aide, aux détenus politiques sud-africains et à leurs familles. Chaque année par la suite une somme de 500 000 \$ viendra s'ajouter à ce fonds.

Octobre
1985

- Réunis à Nassau, les chefs de gouvernement du Commonwealth adoptent l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe, qui prévoit l'application de mesures spécifiques déjà prises par le Canada et la création d'un Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth (GPE) ayant pour mission de favoriser par tous les moyens possibles le démantèlement de l'apartheid et la mise en place des structures de la démocratie en Afrique du Sud.
- L'Archevêque Edward Scott accepte de faire partie du GPE.

Février
1986

- Le Sommet de la Francophonie adopte à l'unanimité une déclaration sur l'Afrique australe présentée par le Canada.

Mai
1986

- Un programme bilatéral d'aide à l'enseignement de 7 millions \$ est mis en place en faveur des Noirs sud-africains, avec des composantes au Canada et en Afrique du Sud.

Juin
1986

- Le Premier ministre demande à Bernard Wood, directeur de l'Institut Nord-Sud, de se rendre dans divers pays du Commonwealth afin de préparer la réunion suivante du Commonwealth.
- En réponse aux agressions de l'Afrique du Sud contre ses voisins, qui viennent confirmer le rejet par Pretoria de l'initiative du GPE, le gouvernement canadien:
 - ° affecte un agent supplémentaire à l'ambassade du Canada en Afrique du Sud afin de faciliter la coopération dans les milieux syndicaux;
 - + ° met fin à ses achats de biens et de services sud-africains et invite les gouvernements provinciaux à en faire autant dans les domaines relevant de leur juridiction;
 - + ° interdit la promotion au Canada du tourisme en Afrique du Sud;
 - ° révoque les accréditations au Canada de quatre attachés sud-africains (Sciences, Travail, Mines et Agriculture) basés à Washington.

Août
1986

- Les chefs de gouvernement du Commonwealth se réunissent à Londres pour examiner le rapport du GPE. De même que d'autres pays, le Canada interdit les nouveaux investissements en Afrique du Sud ainsi que les importations de produits agricoles, d'uranium, de charbon, de fer et d'acier en provenance de ce pays. Par ailleurs, le Canada annonce les mesures suivantes: interdiction pour le gouvernement de passer des contrats avec les compagnies à part majoritaire sud-africaine; extension au secteur privé sud-africain de l'interdiction volontaire des nouveaux prêts bancaires qui frappait précédemment le seul secteur public; et suppression des services consulaires en Afrique du Sud, excepté à l'intention de nos

propres ressortissants et des ressortissants de pays tiers auxquels nous assurons ces services.

Janvier
1987

- Le Premier ministre se rend en visite au Zimbabwe et rencontre à Victoria Falls les leaders d'un certain nombre d'Etats de la ligne de front.

Avril
1987

- Le gouvernement canadien affecte, pour l'année financière 1987-1988, plus de 5,8 millions \$ au titre de l'aide aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

Août
1987

- Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures se rend en Zambie, au Mozambique et en Afrique du Sud. M. Clark s'entretient avec le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha, des intentions de Pretoria pour ce qui est d'introduire une réforme fondamentale et d'engager un dialogue avec les leaders noirs.
- Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures rencontrent à Ottawa M. Oliver Tambo, président de l'ANC.

Septembre
1987

- Le Sommet de la Francophonie à Québec adopte une résolution sur l'Afrique du Sud. Le Canada s'engage à verser 350 000 \$ au titre du fonds établi par la Francophonie pour l'octroi de bourses à des Sud-Africains.
- Compte tenu du succès remporté par le programme d'enseignement canadien de 7 million \$, et de la forte demande dont il est l'objet de la part des Sud-Africains et des Canadiens, une affectation supplémentaire de 1,2 million \$ est approuvée, dont 500 000 \$ au titre de la formation syndicale.

Octobre
1987

- Réunis à Vancouver sous la présidence du Premier ministre Mulroney, les chefs de gouvernement du Commonwealth adoptent un Programme d'action concernant l'Afrique australe et décident, notamment, de créer un Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe ayant pour mission de faire avancer les objectifs du Commonwealth dans la lutte contre l'apartheid. La présidence du Comité est confiée au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

- Une somme de 500 000 \$ est consacrée au programme de bourses, nouvellement créé par le Commonwealth à Nassau, en faveur des Noirs sud-africains qui ont obtenu des résultats suffisants pour entrer à l'université ou dans un collège technique, mais qui n'ont pas les fonds nécessaires.

Février
1988

- Le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (CMAE) tient sa première réunion à Lusaka, en Zambie. Il approuve un programme de travail incluant, notamment, une mission chargée de déterminer les besoins des Etats de la ligne de front en matière de sécurité, deux études économiques portant sur les sanctions, et l'élaboration par le Canada d'une stratégie en vue de contrer la censure et la propagande sud-africaines.

Avril
1988

- Le Canada accroît sensiblement son aide aux victimes de l'apartheid, la portant à 7,8 millions \$ pour l'année financière 1988-89.
- Au cours de l'année financière, plus de 30 millions \$ sont consacrés à la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (CCDAA); 100 millions \$ supplémentaires sont engagés au titre de l'aide bilatérale accordée aux différents pays de la région, pour contribuer à faire obstacle à la déstabilisation.

Juillet
1988

- Le Canada resserre les mesures d'interdiction visant les contacts sportifs : les personnes voyageant avec un passeport sud-africain qui présenteront une demande d'entrée au Canada dans le but de participer à des événements ou activités sportives se verront refuser l'émission d'un visa.

Août
1988

- La deuxième réunion du CMAE a lieu à Toronto. Le Comité examine un rapport intérimaire sur l'impact des sanctions, des études sur les relations financières internationales de l'Afrique du Sud et sur les besoins des Etats de la ligne de front en matière de sécurité, ainsi qu'une stratégie proposée par le Canada pour contrer la propagande et la censure sud-africaines.
- Le Comité met de l'avant des propositions pratiques afin d'élargir, de resserre et d'intensifier l'application des sanctions existantes, notamment

dans le secteur financier.

- Le CMAE convient que les propositions contenues dans la stratégie canadienne serviront de fondement à la préparation d'une réponse pragmatique du Commonwealth au défi posé par la propagande et la censure en Afrique du Sud. Le Canada s'engage à affecter 1 million \$ au titre d'un plan d'action canadien à cette fin.
- En marge de la réunion de Toronto, le Canada organise un festival culturel anti-apartheid ainsi qu'un forum public sur la question de la censure et de la propagande.

Septembre
1988

- Afin d'élargir, de resserrer et d'intensifier l'application des sanctions canadiennes:
 - ° le gouvernement étend l'interdiction de passer des contrats gouvernementaux avec des sociétés à part majoritaire sud-africaine aux subventions, contributions et ventes; aux ventes à tous les clients en Afrique du Sud, sous réserve de notre objectif d'assurer une présence en Afrique du Sud; et aux sociétés de la Couronne;
 - ° les banques canadiennes acceptent, à la demande du Secrétaire d'État aux affaires extérieures, de ne pas accroître leurs crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et de faire valoir auprès des banques étrangères directement concernées le désir du Canada de voir fixer des échéances aussi brèves que possible lorsqu'il s'agit de réaménager les dettes sud-africaines;
 - ° le gouvernement étend aux utilisateurs finals du secteur privé sud-africain l'interdiction des ventes de produits de pointe figurant sur la Liste de marchandises d'exportation contrôlée.
- Le gouvernement annonce qu'il dépensera 1,6 million \$ sur deux ans pour promouvoir le dialogue entre Sud-Africains en octroyant des subventions aux organisations concernées. Ces fonds sont en partie consacrés à des projets définis dans le Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines, puisque cette censure reste un obstacle sérieux au dialogue et qu'une presse libre joue en rôle important pour inciter au dialogue.
- Les projets de dialogue financés jusqu'à présent se regroupent en cinq catégories : aide à la presse

non officielle et aux activités destinées à contrer la censure; ateliers, conférences et manifestations qui rassemblent les Sud-Africains de race différente; appui aux organismes professionnels et de promotion des droits de la personne qui essaient de démanteler l'apartheid; promotion de l'idée d'un avenir non fondé sur la race, par le truchement des arts et de la culture populaire; pourparlers entre l'ANC et les Sud-Africains blancs.

- Le gouvernement annonce que le Canada fournira une aide pour la reconstruction du siège du Conseil sud-africain des Eglises et des locaux d'autres groupes de défense des droits de la personne, qui avaient été détruits par des bombes. Le gouvernement a déjà fourni 100 000 \$ à cet effet.
- Le gouvernement annonce également qu'il répondra aux demandes d'assistance pour la protection de projets d'infrastructure en Afrique australe, ce qui pourrait comprendre la fourniture de vêtements, de combustible, de pièces de rechange, de matériel de communication et de denrées alimentaires, ainsi qu'une aide à la balance des paiements. Jusqu'à présent, on a affecté 2 million \$ en garanties pour le projet de réhabilitation du chemin de fer de Nacala et 2 million \$ supplémentaires pour la réhabilitation du chemin de fer de Limpopo.

Décembre
1988

- Le gouvernement annonce qu'il contribuera à mettre en application tous les volets du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, et qu'il soutiendra le développement d'une Namibie indépendante.

Janvier
1989

- Le gouvernement accorde 10 000 \$ au Bureau spécial de recherches de La Haye pour aider à défrayer les coûts de surveillance de l'application de l'embargo pétrolier de l'ONU.

Février
1989

- La troisième réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (CMAE) a lieu à Harare. Le Comité convient que les sanctions ont de plus en plus d'impact politique et économique sur l'Afrique du Sud. De l'avis du Comité, les sanctions demeurent la méthode pacifique la plus efficace pour mettre fin à l'apartheid; le Comité a donc réaffirmé sa détermination de maintenir les pressions internationales sur le gouvernement d'Afrique du Sud pour que cesse l'apartheid.

- Prenant note que les sanctions financières constituent l'un des moyens de pression les plus dissuasifs, le Comité fait de nouveau appel aux milieux financiers internationaux pour qu'ils se montrent plus fermes quant aux conditions d'un rééchelonnement.
- Le Comité étudie avec une attention particulière la question de la déstabilisation, recevant à ce sujet un rapport préliminaire dont ont été chargés, par le Secrétariat du Commonwealth et à la demande du Comité, des experts indépendants, et décide de le publier sur le champ. Le Comité accueille en outre favorablement le document de stratégie provisoire présenté par le Canada sur la question de la promotion du commerce et de l'investissement dans les Etats de la ligne de front.
- Le CMAE souligne que la Namibie relève uniquement des Nations Unies et que le Commonwealth s'attend à ce que cet organisme mène la Namibie à son indépendance par des élections libres et justes, se déroulant sous sa supervision et son contrôle efficaces.
- Le Comité accorde une attention particulière à l'imposition de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et, s'appuyant sur des propositions présentées par le Canada, demande que des mesures précises soient prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies et par le Comité 421.
- Le gouvernement annonce qu'il versera près d'un million de dollars en vue d'aider les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique australe.
- Le gouvernement annonce en outre une contribution d'un million de dollars au titre du programme de rapatriement des Namibiens, afin d'aider les réfugiés namibiens à revenir à temps dans leur pays pour pouvoir voter aux élections précédant l'indépendance, tenues sous la surveillance des Nations Unies.
- Le gouvernement du Canada annonce que l'Afrique du Sud sera ajoutée à la Liste de pays visés par contrôle, et précise que les contrôles visant les exportations s'appliquent à tous les ordinateurs, logiciels, équipement de télécommunications, avions, hélicoptères, et véhicules à quatre roues motrices. Cette mesure est conforme aux accords conclus lors des réunions des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth.

Mars
1989

- Le gouvernement annonce que le Canada participera au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), formé pour surveiller la période de transition d'un an de la Namibie vers l'indépendance. A la fin de février, le ministère canadien des Affaires extérieures a remis un chèque d'un montant de 11,9 millions \$, qui constitue un premier versement représentant la plus grande partie de la quote-part du Canada.
- Plus tard en mars, le gouvernement annonce qu'il établira sa propre mission d'observateur, distincte du GANUPT, en Namibie.
- L'Université de Regina, bénéficiant de subventions gouvernementales, accueille une conférence internationale sur la propagande et la censure sud-africaines, ainsi que sur les risques et les défis qui en découlent pour les médias nationaux et internationaux.
- Au cours de l'année financière 1988-1989 se terminant le 31 mars, le gouvernement a consacré plus de 600 000 \$ à des projets conçus afin de favoriser le dialogue entre toutes les races en Afrique du Sud, encourageant ainsi l'évolution vers une future société non raciale. Durant l'année financière 1989-1990, le gouvernement entend consacrer 1 million \$ supplémentaires à des projets du même genre. Ces fonds sont en partie réservés à des projets que décrit le Plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure sud-africaines, la censure demeurant un obstacle majeur au dialogue et la liberté de la presse jouant un rôle primordial dans la promotion du dialogue.

Juin
1989

- Le Canada resserre les mesures d'interdiction ~~visant les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud;~~ cette politique est étendue à tous les contacts sportifs entre Canadiens et Sud-Africains, qu'ils aient lieu au Canada, en Afrique du Sud ou dans un pays tiers. Outre les équipes de représentants amateurs et les différents sports, la politique révisée s'applique désormais à des sportifs individuels, y compris les professionnels.
- Tout en maintenant le boycott du sport, le gouvernement canadien étudiera, avec des organisations anti-apartheid et des gouvernements de même opinion, les façons de contribuer à l'avancement du dialogue et à la disparition des

barrières raciales dans le sport en Afrique du Sud et, par extension, dans la société sud-africaine.

- Elections Canada donne 4 000 boîtes de scrutin métalliques, d'une valeur supérieure à 100 000 \$, pour les élections namibiennes, qui se tiendront au début de novembre. En outre, les Nations Unies ont choisi un Canadien, Harry Neufeld, à titre d'expert principal en informatique pour les élections.
- Août 1989 - La quatrième réunion du CMAE a lieu à Canberra. Le Comité réaffirme que les sanctions financières appliquées par le secteur privé sont parmi les moyens de pressions les plus dissuasifs.
- Le Comité fait appel aux organismes de prêt internationaux, leur demandant d'exercer le maximum de pression sur l'Afrique du Sud pour ce qui est du rééchelonnement de sa dette. Les ministres du CMAE se mettent d'accord pour dépêcher une délégation de hauts fonctionnaires chargés de transmettre ce message aux banques des pays représentés par le Comité, qui ont pour mission le rééchelonnement de la dette pour 1990.
- Les ministres constatent que l'Afrique du Sud utilise le financement des échanges commerciaux pour protéger la balance des paiements. Ils demandent donc instamment à tous les organismes financiers d'imposer des conditions plus rigoureuses au chapitre du financement des échanges, notamment limiter les crédits à quatre-vingt-dix jours. De plus, ils prient les banques de s'assurer que les prêts (ou les profits qui en découlent) accordés à des sociétés sous la tutelle de l'Afrique du Sud ne soient pas transférés dans ce pays.
- Le CMAE convient en outre de communiquer avec les Nations Unies quant à la nécessité de renforcer l'embargo sur les armements.
- Octobre 1989 - Le ministre Joe Clark écrit à toutes les principales banques commerciales du Canada pour leur demander de collaborer à la mise en vigueur des interdictions financières convenues à Canberra. Par ailleurs, il les prie de communiquer à leurs homologues des autres pays les décisions prises par le CMAE.
- Octobre 1989 - Un agent canadien participe à la mission des hauts fonctionnaires dépêchée par le CMAE auprès des principales banques européennes et américaines

afin de les exhorter à se conformer aux mesures préconisées par le CMAE.

Octobre -
1989

Les chefs de gouvernement du Commonwealth se réunissent à Kuala Lumpur, en Malaisie. Ils adoptent une déclaration qui lance un appel en faveur d'une application générale, à l'échelle internationale, de toutes les mesures convenues à Canberra. Ils souscrivent également à la création d'un organisme indépendant chargé de surveiller les rapports qu'entretient l'Afrique du Sud avec les milieux financiers internationaux. Enfin, les chefs de gouvernement du Commonwealth décident que, s'il est prouvé que des réformes évidentes et irréversibles prennent place en Afrique du Sud, ils examineront, de concert avec les organismes financiers internationaux, la façon dont des ressources pourraient être mobilisées dans le but de reconstruire l'économie sud-africaine.

MESURES PRISES PAR LE CANADA À L'ÉGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

AOÛT 1989

COMMERCE	INVESTISSEMENTS	CONTACTS SPORTIFS	AUTRES MESURES
<p>— Le gouvernement canadien ne fera aucune promotion du commerce avec l'Afrique du Sud.</p> <p>II — IMPORTATIONS</p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) tous les produits agricoles b) l'uranium c) le charbon d) les produits du fer e) les produits de l'acier f) les armes provenant de l'Afrique du Sud <p>III — EXPORTATIONS</p> <p>— Interdictions imposées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) toutes les armes et munitions de guerre b) tout le matériel de haute technologie et autres appareils sensibles comme les ordinateurs, quel que soit le destinataire c) aéronefs et pièces d'aéronefs d) véhicules à quatre roues motrices <p>— Interdiction facultative visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le pétrole et ses dérivés <p>IV — DIVERS</p> <ul style="list-style-type: none"> a) interdiction imposée sur la vente de krugerrands b) interdiction visant toutes les liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud c) suspension des subventions du PDME à l'intention du marché de l'Afrique du Sud d) suspension de l'assurance dont bénéficient les exportateurs canadiens en Afrique du Sud (fournie par la Société pour l'expansion des exportations) e) interdiction facultative visant la promotion du tourisme en Afrique du Sud f) annulation des contrats, subventions, contributions et ventes entre le gouvernement canadien et des sociétés majoritairement sud-africaines g) suspension de la transformation de l'uranium namibien h) cessation des achats par le gouvernement canadien de biens et services d'Afrique du Sud (exception faite des activités de l'ACDI et des ambassades canadiennes en Afrique australe). 	<p>I — Annulation de l'Accord de double imposition.</p> <p>II — Interdiction d'effectuer de nouveaux placements de sociétés en Afrique du Sud.</p> <p>III — Interdiction, facultative visant tous les nouveaux prêts bancaires (des secteurs public et privé) en Afrique du Sud. Dernièrement, le gouvernement a convenu avec les banques canadiennes de reformuler l'interdiction de manière à refléter l'intention véritable visée par les restrictions.</p> <p>IV — Plafonnement des crédits commerciaux à l'Afrique du Sud et demandes faites aux banques canadiennes de rééchelonner les prêts sur des périodes aussi courtes que possible.</p> <p>V — Établissement d'un code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes en Afrique du Sud.</p>	<p>I — La politique du Canada s'étend à tous les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du sud. Elle s'applique par conséquent aux contacts sportifs entre Canadiens et Sud-africains aux niveaux professionnel et amateur et dans les sports individuels ou d'équipe, quel que soit l'endroit où ces contacts ont lieu, c'est-à-dire au Canada, en Afrique du Sud ou dans un tiers pays.</p> <p>II — Refus d'accorder un visa aux titulaires d'un passeport Sud-africain désirant entrer au Canada pour participer à un événement sportif.</p> <p>III — Obligation pour les associations sportives de suspendre les membres qui participent à des événements sportifs en Afrique du Sud.</p> <p>IV — Obligation pour les associations sportives de décliner les invitations, d'élever des protestations ou de se retirer de la compétition dans un tiers pays acceptant la participation de Sud-africains.</p> <p>V — Obligation pour les associations sportives d'exercer des pressions auprès de leur fédération internationale afin de suspendre les membres qui participent à des événements sportifs en Afrique du Sud.</p> <p>VI — Assujettissement du financement des associations sportives au respect de la politique du gouvernement en matière de contacts sportifs.</p>	<p>I — Contribution de 7,8 millions de dollars en 1988-1989 à l'aide aux victimes de l'apartheid visant, entre autres, les domaines suivants : Enseignement et formation pour les défavorisés sud-africains, soit dans leur propre pays ou au Canada; Aide juridique et humanitaire aux détenus politiques et à leur famille; Aide à la réalisation de projets communautaires entrepris sur une petite échelle avec la collaboration d'ONG canadiennes ou locales; Formation de la main-d'œuvre; Assistance aux réfugiés cantonnés dans les pays voisins, par l'intermédiaire d'institutions multilatérales.</p> <p>II — Engagement de 1 million de dollars dans un plan d'action canadien visant à contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud.</p> <p>III — Versement de 1,6 million de dollars au fonds destiné à promouvoir le dialogue entre Sud-africains concernant un avenir exempt de toute discrimination raciale. (Une part de ces fonds est destinée à appuyer des projets décrits dans le plan d'action canadien, étant donné que la censure constitue encore un obstacle majeur au dialogue, et qu'une presse libre jouerait un rôle de premier plan pour favoriser ce dialogue.</p> <p>IV — Versement de plus de 4 millions de dollars jusqu'ici (en carburant, vêtements, pièces de rechange, équipement de communication, nourriture et aide au titre de la balance des paiements) aux États de la ligne de front pour les aider à protéger des projets d'infrastructure.</p> <p>V — Triplement, entre 1988 et 1990, des fonds consacrés au Programme canadien d'aide à l'instruction militaire dont une bonne part est affecté à l'instruction du personnel militaire des États de la ligne de front.</p> <p>VI — Cessation de la délivrance de visas de visiteur à notre ambassade à Pretoria et obligation pour les Sud-africains qui désirent se rendre au Canada de demander, en personne, un visas à l'extérieur de leur pays.</p> <p>VII — Restriction des contacts entre représentants des deux gouvernements.</p> <p>VIII — Annulation de l'accréditation au Canada de diplomates d'Afrique du sud non résidents (en particulier les attachés aux sciences, au travail, aux mines et à l'agriculture).</p> <p>IX — Établissement d'un registre anti-apartheid afin de permettre aux Canadiens de manifester publiquement leur opposition à ce régime.</p>

DÉCLARATION DE KUALA LUMPUR

Afrique du Sud

1. Les Chefs de gouvernement voient toujours dans le régime d'apartheid pratiqué en Afrique du Sud une grave menace aux valeurs et aux principes du Commonwealth et ont réaffirmé que son élimination totale demeurerait leur responsabilité collective et leur objectif commun.

2. Les Chefs de gouvernement ont examiné la situation en Afrique du Sud en gardant à l'esprit la possibilité d'un réel changement d'attitude de la part du régime sud-africain, ce que le Commonwealth s'efforce d'obtenir depuis si longtemps. Ces dernières semaines, le régime a consenti à la majorité noire un certain degré d'activité politique pacifique, et à la veille de la présente Réunion, il a libéré de prison huit dirigeants politiques.

3. Ils ont toutefois remarqué que l'état d'urgence demeurerait en vigueur, que le Congrès national africain (ANC), le Congrès panafricain (PAC) et beaucoup d'autres organisations demeureraient interdits, que Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques étaient toujours incarcérés, que beaucoup d'autres étaient toujours détenus sans procès et que les exécutions politiques n'avaient pas cessé. Rien non plus ne laissait croire que le nouveau gouvernement sud-africain était disposé à détruire les fondements de l'apartheid, en particulier le Group Areas Act, le Population Registration Act, la politique de bantoustanisation et le système d'éducation séparée.

4. Les Chefs de gouvernement ont convenu que les signes encourageants qui sont apparus étaient bel et bien le produit d'une combinaison de pressions internes et externes. Dans ce contexte, ils se sont réjouis du rôle que joue actuellement le Mass Democratic Movement par son opposition constante, disciplinée et pacifique à l'apartheid. L'acceptation des manifestations pacifiques leur est apparue importante en ce qu'elle permet de mesurer la sincérité du nouveau gouvernement et de son désir avoué de changement.

5. Envisageant les solutions possibles, les Chefs de gouvernement ont réitéré leur préférence pour un règlement négocié et pacifique et ont réaffirmé à ce propos que le "concept de négociation" proposé par le Groupe de personnalités éminentes (GPE) était toujours valable. Entre autres mesures, ce concept exige

- de la part du gouvernement (sud-africain):

- a) qu'il retire les troupes stationnées dans les townships, qu'il accorde la liberté d'association et d'expression et qu'il mette fin à la détention sans procès;
- b) qu'il libère Nelson Mandela et d'autres prisonniers et détenus politiques;
- c) qu'il lève l'interdiction frappant l'ANC et le PAC et permette la tenue d'activités politiques normales.

- de la part de l'ANC et d'autres organisations:
qu'ils entrent en négociation et renoncent à la violence.

Ils ont noté avec satisfaction la nette préférence pour un règlement négocié et pacifique qui se dégage également de la Déclaration du Comité spécial de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, faite à Harare en 1989 et approuvée le mois dernier au Sommet de Belgrade des pays non alignés. On convient de toutes parts que le gouvernement sud-africain et les représentants véritables de la majorité doivent se montrer disposés à négocier de bonne foi l'avenir du pays et de ses habitants, dans une atmosphère exempte de toute violence.

6. Les Chefs de gouvernement avaient reconnu dans leur Accord de Nassau qu'il appartenait à tous les habitants de l'Afrique du Sud de décider de leur régime constitutionnel. Ils ont réaffirmé leur conviction que le rôle du Commonwealth à cet égard était essentiellement de faciliter l'ouverture de négociations entre les autorités sud-africaines et les dirigeants véritables de la majorité noire.

7. Ils ont convenu que la seule justification pour les sanctions contre l'Afrique du Sud était la pression qu'ils ont créée en vue d'obtenir un changement politique fondamental. Leur but n'était pas de punir, mais d'abolir l'apartheid en amenant Pretoria à la table de négociation et en l'y maintenant jusqu'à ce que ce changement soit devenu irréversible. À cet égard, les Chefs de gouvernement ont noté que les principaux représentants du gouvernement sud-africain ont eux-mêmes reconnu que des pressions croissantes sont exercées sur l'économie sud-africaine et ils ont noté que ces pressions ne seront pas réduites tant qu'un changement politique n'aura pas été réalisé.

8. Les Chefs de gouvernement, autres que celui de la Grande-Bretagne, ont aussi reconnu que l'impact des sanctions avait commencé à influencer les politiques du régime sud-africain. L'efficacité des sanctions à cet égard a aussi été démontrée par le Rapport sur les sanctions commandé par le

Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth chargé de l'Afrique australe et préparé par un groupe d'experts indépendants qui avait été convoqué avant la Réunion. Ces experts ont jugé que le Rapport avait grandement contribué à une meilleure compréhension publique de ces questions, et que ses recommandations devraient être étudiées à la lumière des développements en Afrique du Sud et dans la région.

9. En étudiant les nouvelles mesures qu'ils pourraient prendre pour améliorer les possibilités de susciter pour les négociations, les Chefs de gouvernement ont exprimé le point de vue que le temps n'était pas venu d'envisager la moindre atténuation des sanctions et pressions déjà imposées et qu'il faudrait pour cela attendre d'avoir des preuves d'un changement non équivoque et irréversible. Entretemps, ils ont convenu de maintenir toutes les mesures et sanctions existantes, et ils ont invité le reste de la communauté internationale à faire de même.

10. Ils ont aussi convenu, à l'exception de la Grande-Bretagne, que ces mesures devraient être renforcées, et ont décidé dans ce contexte

- a) de développer de nouvelles formes de pression financière sur le régime de Pretoria en tentant d'intensifier et d'élargir les sanctions financières, notamment
 - en demandant à toutes les banques et institutions financières concernées d'imposer des conditions plus rigoureuses pour le financement courant des transactions commerciales, et plus précisément de réduire à 90 jours les conditions de crédit maximales; et
 - en demandant aux gouvernements concernés de rendre plus difficile l'obtention des crédits commerciaux en faisant en sorte que leurs organismes n'assurent plus les risques en Afrique du Sud en ce qui concerne le crédit commercial et l'assurance des transactions,et ils ont convenu que leurs présidents devraient communiquer ces décisions aux institutions financières concernées et aux autres gouvernements; et
- b) d'appuyer l'initiative préparée par le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth chargé de l'Afrique australe pour renforcer l'embargo sur les armes et pour poursuivre les efforts en ce sens aux Nations Unies au sein du Comité 421.

11. Les Chefs de gouvernement ont reconnu l'importance des transactions de l'Afrique du Sud avec la communauté financière internationale et ont par conséquent, à l'exception de la Grande-Bretagne, endossé l'établissement d'une agence indépendante qui examinerait les liens financiers internationaux de l'Afrique du Sud, qui ferait régulièrement rapport sur la question, et qui rassemblerait et publierait l'information factuelle sur les mouvements financiers vers l'Afrique du Sud et les politiques à l'égard de ce pays. Ils ont accueilli favorablement l'offre du gouvernement de l'Australie de fournir d'importants fonds de démarrage.

12. Les Chefs de gouvernement ont noté que plus longtemps l'apartheid sera maintenu en Afrique du Sud, plus grand sera le défi de reconstruction de l'économie nationale par un futur gouvernement. Ils ont noté en particulier que la reprise des prêts internationaux à l'Afrique du Sud ne serait pas automatique et qu'un effort international pour faciliter la mobilisation des ressources serait probablement nécessaire. Ils ont convenu de demander aux institutions financières internationales concernées, et plus particulièrement au FMI, d'examiner dès maintenant comment les ressources pourraient être mobilisées lorsqu'il y aura des preuves d'un changement non équivoque et irréversible.

13. Les Chefs de gouvernement se sont réjouis des cas plus nombreux de dialogue inter-racial en Afrique du Sud. Ils ont été encouragés par les propositions de négociations, dont un grand nombre reflétant les préoccupations du Commonwealth, qui ont été avancées par les leaders de la majorité noire. À cet égard, ils ont convenu de continuer, individuellement et collectivement, à tirer avantage de toutes les possibilités de promouvoir le dialogue entre les Sud-Africains.

14. Ils ont convenu que le Commonwealth devrait continuer de fournir un soutien aux victimes et aux adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud. Au nombre des mesures importantes à ce chapitre figurent les programmes éducationnels, y compris notamment les bourses de recherche instituées à la réunion de Nassau, l'aide juridique et humanitaire fournie aux détenus et à leurs familles, le soutien accordé au mouvement syndical, et les programmes de développement socio-économique, y compris les projets d'habitation à coût modique.

15. Ils ont en outre estimé que le nouveau réseau d'organisations non gouvernementales du Commonwealth, "Skills for South Africa", pouvait contribuer de façon importante à assurer une formation de haut niveau et à donner une expérience de travail aux victimes de l'apartheid et aider de la sorte à la fois au processus du changement en Afrique du Sud et au

développement des compétences requises dans une société affranchie de l'apartheid. Ils se sont engagés à fournir le soutien et les ressources nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre et la coordination de ces activités.

16. Les Chefs de gouvernement ont réaffirmé qu'ils continuaient d'attacher une haute priorité à l'effort du Commonwealth visant à exposer la vérité au sujet de l'apartheid et à contrer la propagande et la censure sud-africaines. Ils ont réservé un bon accueil à la stratégie du Commonwealth préparée par le groupe de travail mis sur pied dans le cadre du Programme d'action incorporé dans la Déclaration de l'Okanagan. Ils ont fait observer qu'un certain nombre de pays avaient déjà mis en oeuvre et financé des plans d'action nationaux. Ils ont d'autre part souligné l'importance particulière du soutien accordé à la presse parallèle et aux autres groupes militants qui résistent à la censure imposée par l'Afrique du Sud.

Namibie

17. Les Chefs de gouvernement ont salué la mise en application de la résolution 435 et dit attendre avec impatience la tenue d'élections justes et équitables qui donneront naissance à une Namibie vraiment indépendante. Ils ont réaffirmé leur soutien inconditionnel du Secrétaire général des Nations Unies et des efforts de l'ONU pour assurer l'intégrité du Plan de règlement. Les Chefs de gouvernement ont dit qu'ils seraient heureux d'accueillir une Namibie indépendante au sein du Commonwealth.

18. Ils ont fait remarquer que le Groupe d'observateurs du Commonwealth sur la Namibie a recensé un certain nombre de domaines où les besoins devront être comblés d'urgence pour que le gouvernement auquel donnera naissance le processus mis en branle par la résolution 435 puisse gouverner efficacement. Ils ont en conséquence demandé que soit institué un programme d'assistance multilatérale spécial et élargi qui viendrait s'ajouter à l'aide bilatérale. A cette fin, ils ont invité le Secrétaire général du Commonwealth d'envoyer une petite équipe d'experts en Namibie dès que possible après les élections afin de déterminer l'aide que le Commonwealth peut apporter.

19. Les Chefs de gouvernement ont également fait remarquer que le rapport attirait l'attention sur ce que le Groupe avait perçu comme étant des manoeuvres de la part de l'Afrique du Sud pour rester en position de déstabiliser la Namibie une fois celle-ci indépendante, et ils étaient d'avis que toute mesure prise en ce sens par l'Afrique du Sud remettrait inévitablement en cause ses déclarations de bonne foi à cet égard et sur d'autres questions, et notamment en ce qui concerne son désir avoué de rechercher une coexistence pacifique avec ses voisins.

20. Les Chefs de gouvernement ont demandé à toutes les parties au Plan de règlement prévu dans la résolution 435 et à tous les partis politiques en Namibie de s'acquitter à tous égards de leurs responsabilités et obligations respectives, et notamment de collaborer pleinement avec les autorités onusiennes, pour mener à terme le processus devant donner naissance à une Namibie libre, indépendante et stable.

21. Les Chefs de gouvernement se sont dit préoccupés de ce qu'une Namibie indépendante puisse pleinement réaliser son potentiel économique et contribuer au développement de l'Afrique australe dans son ensemble. À cet égard, ils ont dit espérer que la réintégration prochaine de Walvis Bay dans la Namibie en vertu de la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité de l'Afrique du Sud montrerait de façon convaincante sa bonne foi et la sincérité de son engagement envers la viabilité à long terme de son voisin nouvellement indépendant.

Autres développements en Afrique australe

22. Les Chefs de gouvernement ont signalé que malgré la condamnation par la communauté internationale de la campagne de déstabilisation que mène l'Afrique du Sud contre ses voisins, celle-ci a causé énormément de souffrances et de destruction, comme l'a d'ailleurs démontré très clairement le Rapport sur la déstabilisation.

23. En dépit du fait qu'il y ait eu des améliorations encourageantes sur le plan de la sécurité dans la partie sud-est du continent africain, les Chefs de gouvernement ont constaté que le MNR (mouvement de résistance) poursuit ses vastes activités meurtrières au Mozambique et ailleurs; et que la déstabilisation demeure un des principaux éléments de la crise que connaît la région. Aussi, les Chefs de gouvernement condamnent énergiquement le soutien que l'Afrique du Sud accorde aux activités du MNR et à l'égard d'autres actes de déstabilisation. Les Chefs de gouvernement ont toutefois réitéré leur point de vue selon lequel l'Afrique australe ne pourra connaître une évolution pacifique tant que l'apartheid n'y aura pas été supprimé.

24. Il faudra que des efforts particuliers soient entrepris pour renforcer et développer les économies de l'Afrique australe afin de les soustraire à la domination de l'Afrique du Sud. Aussi, les Chefs de gouvernement estiment que la Conférence pour la coordination du développement en Afrique du Sud (SADCC) mérite d'être particulièrement appuyée et encouragée. A cette fin, ils ont donné au Secrétaire général le mandat de mettre en oeuvre un Plan d'action en consultation avec la SADCC, le Fonds pour l'Afrique, la Zone

d'échanges préférentiels de l'Afrique du Sud et les Etats intéressés de la région et d'ailleurs, dans le but de promouvoir le commerce et les investissements dans les Etats de la ligne de front et avoisinants. Il faudra aussi veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, l'aide offerte aux pays de la SADCC puisse l'être grâce à l'achat de biens et services au sein même de la région afin d'y stimuler la production, l'emploi, le commerce et les transports.

25. Les Chefs de gouvernement ont convenu qu'il était nécessaire de poursuivre l'aide aux Etats de la ligne de front. Malgré l'importance des contributions apportées par un bon nombre de pays du Commonwealth et d'autres gouvernements, il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins en matière de sécurité qui ont été précisés dans le rapport spécial commandé au Général Olusegun Obasanjo lors de la réunion de Vancouver.

26. Les Chefs de gouvernement ont accueilli avec satisfaction la mise sur pied du Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique, grâce auquel ont pu être augmentées les contributions bilatérales provenant des pays du Commonwealth, y compris celles des Etats de la ligne de front. Les Chefs d'Etat ont reconnu l'importance de poursuivre les contributions au Fonds étant donné la situation géographique clé du Mozambique et son rôle en Afrique australe.

Poursuite des travaux

27. A l'exception de la Grande-Bretagne, les Chefs de gouvernement ont loué les rapports préparés par le Comité des ministres des Affaires étrangères, dont l'établissement a été annoncé dans la Déclaration d'Okanagan, et ils ont convenu qu'il devrait être maintenu et que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada devrait continuer d'en assurer la présidence; que le ministre des Affaires étrangères de la Malaisie en fasse également partie; et que le Comité fasse rapport de nouveau lors de la prochaine réunion des Chefs de gouvernement. Ils ont proposé qu'il se réunisse en avril prochain, soit six mois après l'entrée en fonction de la nouvelle administration à Pretoria.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20001250 1

DOCS

CA1 EA 90C41 FRE

M. Clark annonce une rencontre a
Lusaka, de Nelson Mandela, et des
dirigeants des Etats de la Ligne c
Front, et une visite
43255721

ACCO^{TM/MC}

25970	JAUNE
25971	NOIR
25972	BLEU
25973	BLEU RL
25974	GRIS
25975	VERT
E 25977	TANGERINE
25978	ROUGE
25979	ROUGE EX

CANADA BY/FABRIQUE AU CANADA PAR
CANADIAN COMPANY LIMITED
SOCIÉTÉ CANADIENNE ACCO LIMITÉE
CANADA